

ETH Zurich
LEE G 116
Leonhardstrasse 21
8092 Zurich

Tél. +41 44 632 85 35
Fax +41 44 632 12 18
www.kof.ethz.ch
kof@kof.ethz.ch

Résumé

Zurich, 3 février 2015, 10h30

Etude du KOF : La voie bilatérale : un état des lieux économique

L'étude « La voie bilatérale : un état des lieux économique », menée par le KOF, analyse en huit chapitres les répercussions économiques des accords bilatéraux conclus avec l'Union européenne. Elle est notamment centrée sur l'accord relatif à la libre circulation des personnes (ALCP). Un constat s'impose au fil des chapitres : les effets économiques des accords bilatéraux se sont majoritairement avérés positifs durant les dernières années. L'économie suisse a connu une évolution réjouissante sur le plan international, laquelle, d'un point de vue empirique, n'est certes par exclusivement imputable aux accords bilatéraux et en particulier à l'ALCP. L'économie suisse aurait sans doute poursuivi sa croissance sans l'ALCP, mais l'intégration dans l'espace économique européen semble avoir été profitable à la Suisse. L'immigration des dernières années a notamment favorisé une augmentation du « capital humain » de la Suisse. Selon les estimations du KOF (cf. chapitre 2), l'ALCP a généré un accroissement annuel brut de l'immigration en provenance des Etats de l'UE et de l'AELE de l'ordre de 16 300 à 26 300 personnes (âgées de 15 à 64 ans) (10 à 15 000 personnes en termes nets). Toutefois, environ la moitié de ce surplus d'immigration a été compensée par l'absence d'immigration en provenance de pays tiers, lesquels ne sont pas concernés par la libre circulation des personnes. Ainsi, l'objectif politique lié à la libre circulation des personnes (favoriser l'immigration en provenance des pays de l'UE par rapport à celle issue de pays tiers) semble avoir été atteint.

L'immigration observée durant les dernières années ne s'explique certes pas seulement par l'ALCP, mais aussi par d'autres facteurs tels que l'évolution économique relativement favorable et l'imbrication croissante de la Suisse dans l'Union européenne élargie. Par rapport à l'avant-ALCP, la composition de l'immigration a évolué, et la part de la main-d'œuvre mieux qualifiée notamment s'est accrue. Bien sûr, à long terme, la théorie veut que l'accroissement actuel de l'offre par le biais d'une augmentation disproportionnée de main-d'œuvre hautement qualifiée ne dure pas éternellement. Mais tant que le différentiel de salaire corrigé du pouvoir d'achat subsistera pour une main-d'œuvre mieux qualifiée en Suisse et dans les pays d'origine, l'incitation économique à immigrer en Suisse se maintiendra aussi.

L'immigration issue de l'Europe est en premier lieu une conséquence du surcroît de demande en provenance de la Suisse, comme le souligne le chapitre 3. Les entreprises suisses ont tiré bénéfice, grâce à l'ALCP, d'une augmentation de la population active potentielle, la consommation et la productivité tendant à s'accroître. A cette occasion, **l'expansion de l'offre de travail** n'a pas donné lieu à une éviction massive des salariés déjà en place. Les études empiriques existantes

ne révèlent pratiquement aucun effet d'éviction parmi les incidences de l'immigration sur le marché de l'emploi. Les travailleurs immigrés ont donc sans doute été le plus souvent complémentaires par rapport à la main-d'œuvre déjà établie en Suisse.

La rétrospective historique du chapitre 4 présente la politique d'immigration de la Suisse avant les accords bilatéraux et ainsi les expériences faites en Suisse avec des contingentements. Longtemps, l'économie suisse a recherché une main-d'œuvre plutôt bon marché et non qualifiée, principalement recrutée dans des régions et des branches d'activité menacées par l'exode. Par conséquent, l'ancien système de contingentement faisait obstacle à l'évolution structurelle de la Suisse. Entre 1970 et 2002, il était en outre très éloigné d'un régime libéral : un plafond limité le nombre maximum de migrants et les dépenses administratives liées à leur embauche, ce qui produisait un effet dissuasif aussi bien dans les entreprises que chez les immigrants potentiels. Un appareil administratif complexe se mit en place pour un nombre relativement restreint de permis de travail.

Depuis l'approbation de l'initiative contre l'immigration de masse, nul ne sait à quoi ressemblera le futur régime d'immigration. Rien ne dit que les accords bilatéraux conclus avec l'UE pourront être reconduits. L'incertitude à ce sujet se manifeste dès aujourd'hui dans la réserve de nombreuses entreprises en matière d'investissements. Le chapitre 5 montre, sur la base d'une enquête menée à deux reprises (printemps et automne 2014) auprès des entreprises suisses, que le choc suscité par l'approbation de l'initiative a d'ores et déjà une incidence majoritairement négative sur leurs projets en matière d'investissement et d'emploi.

Le chapitre 6 analyse les accords préférentiels qui s'offriraient à la Suisse concernant le commerce extérieur, la protection des investissements et la double imposition, si elle recherchait d'autres partenaires... ou devait rechercher de nouveaux partenaires en cas de résiliation des accords bilatéraux.

Le chapitre 7 est consacré aux répercussions de l'accord sur la reconnaissance réciproque des évaluations de conformité par rapport au commerce de marchandises entre la Suisse et l'UE. Il apparaît que cet accord a abaissé les coûts pour les exportateurs et importateurs suisses et s'est donc avéré positif pour le commerce des produits concernés.

Enfin, le chapitre 8 présente un bilan des incidences d'une résiliation des accords bilatéraux sur la croissance économique. Dans son macro-modèle, le KOF a réduit uniformément de 10 000 personnes le nombre net de travailleurs ayant immigré en plus chaque année, entre 2002 et 2012, sur la base de l'ALCP. Les répercussions négatives les plus marquées apparaissent dans les investissements, et en particulier dans la construction de logements. L'effet global sur la croissance du produit intérieur brut (PIB) représente -0,2 point de pourcentage par an.

L'étude du KOF ne couvre pas l'intégralité des Accords bilatéraux I et II. La mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse montrera si ces accords pourront subsister ou non. Dès le printemps 2014, le KOF a attiré l'attention sur les incidences négatives d'une résiliation de cet accord. S'y ajoute que la décision prise le 15 janvier 2015 par la Banque nationale suisse d'abandonner le taux de change plancher entre le franc suisse et l'euro a eu un impact négatif sur les conditions préalables au développement économique. Les pertes escomptées dans certains

secteurs d'activité (ingénierie, équipements automobiles, chimie et pharmacie, hôtellerie et textile notamment) par suite de l'appréciation du franc réduiront très vraisemblablement la demande en emploi, ce qui pourrait déjà freiner l'immigration. Il paraît toutefois d'autant plus important, dans ce contexte, de ne pas compromettre inutilement l'attrait de la place économique suisse.

La nouvelle étude du KOF peut également être considérée comme une sorte de poursuite d'une étude antérieure. En 2008, en effet, le KOF avait publié une étude intitulée « Répercussions des accords bilatéraux sur l'économie suisse », qui avait déjà abouti à une appréciation positive générale des accords bilatéraux.

Vous pouvez consulter l'étude complète (en allemand) sur notre site :

<http://kof.ethz.ch/de/publikationen/p/kof-studien/> >>

Contacts

Jan-Egbert Sturm • Tél. +41 (0)44 632 50 01 • sturm@kof.ethz.ch

David Iselin • Tél. +41 (0)44 632 53 44 • iselin@kof.ethz.ch